

RENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN CYCLOMOTEUR

Public :

Toute personne ayant des difficultés de mobilité : **prescription obligatoire** (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission Locale Jeunes, Pôles Médico-sociaux)

Attention : les jeunes nés après le 01/01/1988 doivent impérativement posséder le **BSR**.

Motifs et durée :

Formation, accès à l'emploi, maintien dans l'emploi.

Contrat de location mensuel renouvelable (présence obligatoire du prescripteur et du bénéficiaire lors de la mise à disposition)

Accompagnement à la mobilité :

Le bénéficiaire s'engage à rencontrer son conseiller Alvéole pour effectuer un point mensuel sur sa situation. Lien avec le prescripteur.

Tarifs :

Caution : 350€ en chèque (non encaissé) ou espèces. Elle peut être versée par un tiers.

Coût : 3€ par jour travaillé. Le cyclomoteur est mis à disposition du bénéficiaire pour effectuer exclusivement des déplacements entre son lieu de résidence et son lieu de travail ou de formation.

Tout dépassement kilométrique sera facturé **0,15€** par kilomètre.

Le bénéficiaire est couvert par l'assurance d'Alvéole et n'est assuré que pour lui.

Le carburant est à la charge du bénéficiaire.

Le cyclomoteur est livré avec le plein d'essence, 1 gilet de sécurité, 1 casque et 1 antivol.

Entretien et bon état du véhicule :

Le bénéficiaire fera régulièrement contrôler son véhicule auprès d'un professionnel compétent.

Toute détérioration, tout accident responsable, restitution du cyclomoteur en mauvais état, restitution sans le plein de carburant (à hauteur de 8€), toute facture impayée, toute dégradation ou perte du casque et anti-ivol entrainera un encaissement partiel ou total de la caution.

Attention : en cas de conditions climatiques extrêmes (neige, verglas) il est formellement interdit d'utiliser le cyclomoteur.